



- Zonage**
- Zone centrale : UA
 - Zone centrale : UAa
 - Extension de la zone centrale : UB
 - Zone réservée aux équipements : UE
 - Zone réservée aux activités économiques : UX
 - Zone à urbaniser à vocation d'habitat (court terme) : AU
 - Zone à urbaniser à vocation d'habitat (court terme) correspondant à Malrivière : AUa
 - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques (court terme) : AUX
 - Zone à urbaniser à long terme destinée à l'opération de renouvellement urbain de l'îlot gare : AUGO
 - Zone à urbaniser à long terme : AUIO
 - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques : AUXO
 - Zone agricole : A
 - Zone agricole : A1
 - Zone naturelle : N
 - Espace boisé classé
 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales
 - Emplacement réservé
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Règles d'implantation des constructions
 - Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Périmètre de droit de préemption urbain
 - Cours d'eau et fossé

échelle : 1/3500°



source données : cadastre Edigéo 01.2024

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE PINS-JUSTARET

P.L.U.

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
 4-Partie règlementaire
 4.2-Document graphique

P.L.U : Arrêté le
 Approuvé le : 15.10.2024
 Exécutoire le

Visa
 Date :
 Signature :

LISTE DES EMBLEMES RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
01	Emplacement réservé No1 : Aménagement d'un cheminement modes doux	Commune	501
01	Emplacement réservé No1 : Aménagement d'un cheminement modes doux	Commune	872
02	Emplacement réservé No2 : Aménagement d'un cheminement modes doux	Commune	1018
03	Emplacement réservé No3 : Réalisation d'équipements sportifs	Commune	39479
04	Emplacement réservé No4 : Aménagement d'un cheminement modes doux	Commune	574
05	Emplacement réservé No5 : Aménagement d'un carrefour	Commune	43
06	Emplacement réservé No6 : Extension de la salle des fêtes	Commune	358
07	Emplacement réservé No7 : Aménagement d'un cheminement modes doux	Commune	6857
08	Emplacement réservé No8 : Réalisation de la gendarmerie	Commune	6311
09	Emplacement réservé No9 : Aménagement de l'impassée Desprésat	Commune	115
10	Emplacement réservé No10 : Aménagement de l'avenue de Pinsaguel	Commune	49
11	Emplacement réservé No11 : Aménagement des RD4, RD56 et RD820	Conseil Départemental	46316
11	Emplacement réservé No11 : Aménagement des RD4, RD56 et RD820	Conseil Départemental	30501
12	Emplacement réservé No12 : Aménagement de la gare	Le Muretain Agglo	5149
12	Emplacement réservé No12 : Aménagement de la gare	Le Muretain Agglo	30696
12	Emplacement réservé No12 : Aménagement de la gare	Le Muretain Agglo	376
13	Emplacement réservé No13 : Aménagement d'un cheminement autour de l'église	Commune	160
14	Emplacement réservé No14 : Elargissement du trottoir pour l'aménagement de circulations douces	Commune	292



PAYSAGES
 maître d'aménagement urbain

7 rue de Lavoisier
 31700 Blagnac
 Tél : 05 34 27 62 28
 Fax : 05 34 27 62 21
 contact@paysages-urba.fr